

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12817**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Chargé(e) de projet en aménagement durable des territoires

Nouvel intitulé : Chargé(e) de projet en aménagement durable des territoires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - Secrétariat Général	chef du service de l'évolution du pilotage et des services

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341m Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chargé de projet en aménagement durable des territoires conduit un projet en concertation avec l'ensemble des partenaires, des acteurs et usagers concernés, il prend en compte les approches environnementales, économiques et sociétales sur le long terme. Ses activités principales sont les suivantes :

- 1) analyse des données socio-économiques et environnementales du territoire et identification des axes d'intervention selon les impératifs de développement durable,
- 2) élaboration ou participation à l'élaboration du projet d'aménagement durable et apport d'un appui aux acteurs locaux,
- 3) conception du plan d'action du projet d'aménagement durable en assurant la concertation interne et externe,
- 4) mise en œuvre et suivi du plan d'action du projet d'aménagement durable en assurant la coordination du réseau des acteurs,
- 5) évaluation du projet d'aménagement durable, identification de nouveaux axes d'intervention et présentation aux acteurs locaux,
- 6) communication et échange des informations sur les stratégies de développement durable lors des rencontres professionnelles.

Compétences ou capacités évaluées :

- 1) analyse des données socio-économiques et environnementales du territoire et identification des axes d'intervention selon les impératifs de développement durable,

Appliquer les principales méthodes de recueil, de traitement et d'analyse de l'information.

Appliquer une démarche de connaissance initiale du territoire

Mettre en œuvre la méthode d'analyse SWOT (forces - faiblesses - opportunités - menaces - enjeux).

Produire des documents cartographiques et analytiques à l'aide des outils SIG

Valoriser des résultats, rédiger des synthèses.

- 2) élaboration ou participation à l'élaboration du projet d'aménagement durable et apport d'un appui aux acteurs locaux,
Élaborer une étude d'opportunité et de faisabilité du projet.

Formaliser des scénarios.

Mettre en œuvre les procédures, outils et méthodes de l'aménagement ainsi que les principales réglementations.

Expliquer les enjeux des politiques publiques de l'aménagement et du développement durable.

Maîtriser les techniques de communication écrite et orale.

- 3) conception du plan d'action du projet d'aménagement durable en assurant la concertation interne et externe,
Identifier les normes et règlements applicables au projet.

Appliquer les règles de conception d'un projet technique.

Estimer un projet en intégrant la notion de coût global.

Mettre en œuvre les différentes phases du management de projet.

Réaliser un produit de communication adapté au message et à la cible.

Bâtir un argumentaire.

- 4) mise en œuvre et suivi du plan d'action du projet d'aménagement durable en assurant la coordination du réseau des acteurs,
Appliquer les bases de la commande publique en y intégrant les enjeux de développement durable.

Définir des indicateurs.

Élaborer des tableaux de bord.

Contrôler la conformité du projet livré.

- 5) évaluation du projet d'aménagement durable, identification de nouveaux axes d'intervention et présentation aux acteurs locaux,
Analyser un projet au regard du développement durable.

Identifier les objectifs et les enjeux du projet.

Utiliser les principales grilles d'évaluation de référence

6) communication et échange des informations sur les stratégies de développement durable lors des rencontres professionnelles.

Recueillir les informations, les analyser et leur donner du sens au regard des objectifs à atteindre.

Rédiger une note prospective et identifier des projets émergents.

Mettre en œuvre les techniques d'animation dans les différents types de réunions.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier de chargé de projet en aménagement durable des territoires peut être exercé sous des intitulés variés, dans différents types de structures privées, publiques ou parapubliques : bureaux d'études techniques d'aménagement, d'infrastructure ou d'environnement ; maîtres d'ouvrage d'opérations d'aménagement ou de bâtiment ; services de l'Etat (notamment au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) ; collectivités territoriales (communes, structures intercommunales, départements, régions...) ; établissements publics...

Le chargé de projet en aménagement durable des territoires, est un collaborateur ou un adjoint au responsable de la structure et, à ce titre, il est responsable de la conduite des opérations et des études qui lui sont confiées. Pour ce faire, il organise le travail des équipes et en assure l'encadrement. Il est également amené à coordonner les interventions des différents acteurs impliqués dans la conception et la mise en œuvre du projet.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

C1503 : Management de projet immobilier

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Lorsque le titre de CPADT se fait dans le cadre de la formation délivrée à l'ENTE, l'évaluation des acquis du candidat se fait selon une modalité de contrôle continu sur l'ensemble de l'année scolaire menant au titre. Les productions demandées sont regroupées en 7 unités d'enseignement qui sont validées de façon indépendante. Les 7 unités d'enseignement sont les suivantes :

Développement durable ;

Connaissances administratives ;

Communication -bureautique ;

Conduite de projet ;

Analyse territoriale ;

Projet d'aménagement du territoire ;

Stage professionnel : l'évaluation des travaux (projet de fin d'études) réalisés lors du stage implique le responsable hiérarchique de la structure d'accueil.

Le jury de délivrance du titre s'appuie sur les résultats obtenus aux différentes unités d'enseignement pour décider de l'octroi du titre.

L'instruction de l'octroi du titre de CPADT par la voie de la validation des acquis de l'expérience s'appuie, pour vérifier l'acquisition des compétences visées par le titre, sur des blocs d'activités qui suivent la même structure que le référentiel d'activité du présent dossier :

1) analyse des données socio-économiques et environnementales du territoire et identification des axes d'intervention selon les impératifs de développement durable,

2) élaboration ou participation à l'élaboration du projet d'aménagement durable et apport d'un appui technique aux acteurs locaux,

3) conception du plan d'action du projet d'aménagement durable en assurant la concertation interne et externe,

4) mise en œuvre et suivi du plan d'action du projet d'aménagement durable en assurant la coordination du réseau des acteurs,

5) évaluation du projet d'aménagement durable, identification de nouveaux axes d'intervention et présentation aux acteurs locaux, communication et échanges des informations sur les stratégies de développement durable lors des rencontres professionnelles.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le directeur de l'ENTE, président du jury les directeurs des 2 établissements de l'ENTE les directeurs des études des 2 établissements de l'ENTE deux membres des équipes pédagogiques de chaque établissement de l'ENTE quatre personnalités issues du secteur professionnel deux personnalités compétentes en matière d'enseignement supérieur
En contrat d'apprentissage		X	

Après un parcours de formation continue	X	Le directeur de l'ENTE, président du jury les directeurs des 2 établissements de l'ENTE les directeurs des études des 2 établissements de l'ENTE deux membres des équipes pédagogiques de chaque établissement de l'ENTE quatre personnalités issues du secteur professionnel deux personnalités compétentes en matière d'enseignement supérieur
En contrat de professionnalisation	X	Le directeur de l'ENTE, président du jury les directeurs des 2 établissements de l'ENTE les directeurs des études des 2 établissements de l'ENTE deux membres des équipes pédagogiques de chaque établissement de l'ENTE quatre personnalités issues du secteur professionnel deux personnalités compétentes en matière d'enseignement supérieur
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	le directeur de l'ENTE, président du jury le directeur de l'établissement où se réunit le jury les directeurs des études des 2 établissements de l'ENTE un représentant du monde universitaire un chef de service extérieur à l'enseignement un technicien supérieur titulaire de la certification

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 juin 2011 publié au Journal Officiel du 10 août 2011 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Enregistrement pour trois ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chargé(e) de projet en aménagement durable des territoires" avec effet au 17 juin 2014, jusqu'au 09 août 2018.

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Décret n°2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n°2002-616 du 26 avril 2002 relatif au RNCP (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 1er août 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003 portant homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet au 1er janvier 1973 et est prolongée jusqu'au 31/12/2003.

Arrêté du 5 janvier 2000 publié au Journal Officiel du 13 janvier 2000 portant homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 12 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 29 novembre 1996 portant homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 120 à 200 titulaires par an

Autres sources d'information :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Secrétariat Général - Service du pilotage et de l'évolution des services - Sous-direction de l'accompagnement du changement et de l'enseignement supérieur

Tour Pascal A

92055 La Défense Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ENTE : - Etablissement d'Aix-en-Provence, 680 rue Albert Einstein, Pôle d'activités des Milles, CS 70508, 13593 Aix-en-Provence Cedex 3

- Etablissement de Valenciennes, 11 rue de Roubaix, BP 50217, 59305 Valenciennes Cedex

Historique de la certification :

Ancien libellé : - Technicien supérieur de l'Équipement (arrêté du 12 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 29 novembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique)

- 2005 : technicien supérieur de l'équipement et de l'aménagement des territoires (arrêté du 15 mars 2005)

- 2011 : chargé(e) de projet en aménagement durable des territoires (arrêté du 17 juin 2011)

Certification précédente : Technicien supérieur de l'équipement et de l'aménagement des territoires

Certification suivante : Chargé(e) de projet en aménagement durable des territoires